

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 30 janvier 2024

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



LANCEMENT DE LA TROISIÈME ÉDITION DES ÉCO-DÉFIS

Cette année encore, la réduction des déchets reste une priorité pour Orléans Métropole. Pour toucher l'ensemble des publics et notamment les professionnels, Orléans Métropole a décidé de s'associer pour la troisième année consécutive à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire afin de proposer une initiative innovante aux commerçants et artisans producteurs de déchets et bio déchets : c'est l'opération "Éco-défis". Elle permettra de valoriser les entreprises, artisans ou encore commerçants (métiers de bouche, coiffeurs, fleuristes, indépendants) du territoire qui mettent en place des actions concrètes en faveur de la réduction des déchets. En 2023, 33 professionnels avaient pu être labellisés et récompensés.

L'opération éco-défis, lancée pour la troisième année consécutive, est élargie aux commerçants indépendants, en plus des métiers de bouche, coiffeurs et fleuristes. Producteurs de biodéchets et d'emballages, ce seront donc cette année plus de 750 professionnels qui seront ciblés. Nouveauté cette année, l'ajout d'un défi « parrainage » et la mise en place d'une classification or/argent/bronze pour distinguer les différents niveaux d'engagement des entreprises lauréates.

Cette opération gratuite leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de conseils techniques. Trois thématiques complémentaires seront abordées cette année dont voici quelques exemples ci-dessous :

- Je trie mes biodéchets pour les composter sur site
- Je me fais livrer en vrac ou en grands contenants
- Je propose aux clients des emballages lavables/consignés
- J'utilise des produits locaux/de saison
- J'entretiens mon local avec des produits écolabellisés
- Je réutilise les cartons des fournisseurs pour la livraison des clients
- Je fais réparer mes équipements plutôt que d'en acheter de nouveaux



Si certains acteurs économiques sont déjà engagés dans des démarches de réduction des déchets, il est essentiel d'aller encore plus loin. A travers cette opération, l'objectif est donc d'avoir des ambassadeurs de l'économie circulaire sur notre territoire et de mettre un coup de projecteur sur les métiers du commerce et de l'artisanat.

COMMENT PARTICIPER ?

Les défis seront adaptés à la politique de réduction des déchets d'Orléans Métropole : réduire les déchets en quantité, en toxicité, avoir une approche plus globale d'économie circulaire. En s'engageant à travers cette opération, les professionnels pourront participer à limiter l'impact de leur activité en s'inscrivant dans une démarche locale et environnementale forte, et en adoptant des pratiques environnementales écoresponsables. Dès maintenant, les volontaires peuvent s'inscrire auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire (Amélie Livinal au 02 38 65 40 16 ou alivinal@cma-cvl.fr). De février à août 2024, la CMA accompagnera les professionnels dans le choix des défis. Les actions seront ensuite valorisées lors d'une cérémonie de remise des labels en octobre prochain.

Germain FOURNIER, attaché de presse
Orléans Métropole

☎ 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
✉ germain.fournier@orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



@RPOrleansMetro
www.orleans-metropole.fr/espace-presse